



DEF'INSEEC

POLE AEROSPACE & CYBERSECURITY

**LA RÉGLEMENTATION ITAR
ET L'AMBITION
AUTONOMISTE EUROPÉENNE**



QU'EST CE QUE L'ITAR?

L'acronyme ITAR signifie "*International Traffic in Arms Regulations*" qui, en français, peut être traduit par **la réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international**. Cet ensemble de règlements du gouvernement fédéral sert à contrôler les importations et exportations des objets liés à la défense et à l'aérospatial (à la fois les lanceurs et les satellites). Ces objets sont répertoriés dans la *United States Munitions List (USML)*, la Liste des matériels de guerre et assimilés américains. Cette loi est utilisée par le gouvernement américain afin de protéger la sécurité de son territoire et contribuer à l'avancement de ses objectifs en matière de politique étrangère.

La réglementation ITAR protège les composants et les techniques américaines qui seraient utilisés dans le domaine de la Sécurité et de la Défense par les concurrents commerciaux des Etats-Unis. Ainsi, lorsqu'un appareil lié à la défense possède une composante américaine, il doit faire l'objet d'une demande d'exportation auprès du secrétariat américain compétent afin de pouvoir être exporté, sous peine de sanctions administratives et/ou pénales. Ce secrétariat est le DDTCC (Directorate of Defense Trade Controls) faisant partie du Département d'Etat américain. Des destinations d'exportation sont alors interdites pour certains objets, comme la Chine ou encore la Russie.

Entrée en vigueur lors de la Guerre Froide en 1976, elle protège la USML, mise à jour de manière régulière. Les Etats-Unis leaders dans le domaine spatial veulent préserver leur avantage technologique, économique et sécuritaire dans le domaine, et ont alors opté pour une stratégie de puissance par le contrôle des normes. Ce contrôle est accusé par les alliés transatlantiques d'être un outil de politique industrielle protectionniste et par conséquent un outil de compétitivité lié à la dépendance technologique des Etats dans le domaine spatial.

Une mise à jour tout particulièrement importante a été effectuée le 16 mai 2011, afin d'ajouter un principe de double nationalité. Ce principe induit à tout américain de double nationalité travaillant sur un objet de défense les mêmes effets précédemment énoncés, c'est à dire que toute exportation dudit objet est également soumise à l'autorisation des Etats-Unis. Ce principe est également étendu à tout individu dit "résident", soit en possession de la fameuse "Green Card" américaine sur le territoire américain.



ITAR Registered Company

COMMENT UN OBJET OBTIENT-IL UNE RÉGLEMENTATION ITAR ?

La production d'un objet de défense, à sa conception donc, n'est pas soumise à la réglementation ITAR. Cependant, son exportation est encadrée par cette réglementation, l'objet doit alors être inscrit auprès du DDTC, qui procède à une évaluation au cas par cas. Cette inscription a un coût, d'un montant de 2250 dollars par an. Tout manquement à cet enregistrement peut induire une sanction, soit pénale induisant une amende, ou administrative.

Les conséquences de cette réglementation sont importantes car elle place les Etats Unis comme leader sur le marché de la défense et de l'aérospatial. Un droit de regard lui est conféré sur une part importante des produits de ce marché et possède même les moyens de refuser, voire d'interdire l'exportation d'un produit à un certain endroit. De plus, cet outil normatif post guerre froide n'est plus utilisé dans un souci sécuritaire mais de puissance industrielle qui est mis au service d'une guerre économique effective entre les industries spatiales et d'armement américaines et européennes.

Plusieurs questions se posent, l'une de savoir si une loi passée à l'échelle internationale, ayant des effets extra-territoriaux comme ceux-ci peut-elle être remise en question par la communauté internationale ? L'autre de savoir si telle loi pourrait-elle entrer en vigueur aujourd'hui ?

QUELS SONT SES EFFETS SUR L'INDUSTRIE EUROPÉENNE ?

Dans le domaine spatial, au sein de l'Union Européenne, les Etats membres mènent leurs activités spatiales sous le respect du principe de sincère coopération (article 4.3 du TFUE), de plus, l'article 189 du TFUE vise à l'élaboration d'une politique spatiale européenne. Cependant, les Etats-Unis excluent certains Etats européens de sa liste de partenaire. En divisant les Etats partis à cette coopération, cette stratégie spatiale européenne est retardée et diminuée dans sa compétitivité.



QUELS SONT SES EFFETS SUR LE CYBERESPACE ?

Cette réglementation a des effets directs sur le cyberspace et la cybersécurité des entreprises. En effet, la réglementation ITAR couvre également l'enseignement des pratiques permettant l'usage des objets de défense. Ainsi, si, par exemple, des instructions servant à assembler un objet sont d'origine américaine, alors l'exportation de l'objet assemblé est soumise à une autorisation américaine. La seule exception faite intervient lorsque ces données sont déjà dans le domaine public. Par conséquent, la réglementation ITAR a un effet direct sur les données du cyberspace et donne une place prédominante aux Etats-Unis dans celui-ci. Les données doivent donc être correctement protégées, et les pays concernés doivent s'assurer de l'origine de ces données afin de respecter les règles de cet espace, parfois méconnues.

L'ITAR-FREE EST IL NÉCESSAIRE?

Face à cette domination américaine, les sociétés européennes ont développé une gamme dénommée « ITAR-free » : une gamme sans composant américain, afin de ne pas bloquer l'exportation de leurs produits vers certains pays faisant l'objet d'une politique de refus systématique de la part du gouvernement fédéral américain. Cette gamme permet aussi un gain de temps considérable en évitant la procédure d'obtention d'une licence même si celle-ci a été considérablement réduite afin de faire face à la concurrence.

Pour rappel, les négociations pour la vente de Rafale entre la France et l'Égypte ont été freinées en 2018 car Washington refusait l'exportation d'un composant américain à bord du missile de croisière Scalp qui équipe l'avion de chasse. La France est sous tutelle technologique de l'ITAR, c'est pourquoi, Florence Parly avait déclaré "Nous avons besoin progressivement de nous désensibiliser par rapport à un certain nombre de composants américains, ce qui ne veut pas dire nécessairement pouvoir se désensibiliser complètement".

D'ailleurs, la France avait lancé un plan de réduction des dépendances à ces composants américains. L'ITAR-free est pertinente pour établir la pleine autonomie stratégique française et européenne et pour déstabiliser les politiques industrielles américaines et s'affranchir de la dépendance technologique américaine. À terme sortir du parapluie américain parfois vacillant et incertain, tout particulièrement dans le domaine de l'aérospatial.

EST IL ENCORE JUSTIFIÉ AUJOURD'HUI?

Cette réglementation permet aux Etats-Unis de maintenir les Etats sous contrôle. Elle permet, par leur puissance industrielle, d'influencer mais également de contrôler plus ou moins les ventes de biens aéronautiques et militaires dans le monde. Cela a donc un effet sur la concurrence mondiale qui peut se justifier par un intérêt de sécurité internationale. Mais qu'en est-il de l'intérêt de cette réglementation lorsque les Etats-Unis remettent en question leur rôle de gendarme du monde ? Pourrait-elle dans certaines mesures, influencer les relations internationales ?

AUTEURES :

Anaëlle Le Lostec
Guillemette Jahn

CORRECTRICE :

Constance Alloy



SUIVEZ DEF'INSEEC SUR :



DEF'INSEEC

POLE AEROSPACE & CYBERSECURITY